

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL DE DREUIL-lès-AMIENS**

L'an deux mille vingt le vingt-trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de DREUIL-lès-AMIENS, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, en séance plénière publique, sous la présidence de Madame Maria TREFCON, Maire.

**Etaient présents les Conseillers formant la majorité des Membres en exercice :** Mme Maria TREFCON, M. Philippe PETIT, Mme Marie-Christine MISSIAEN, M. Jean-Marie THIBAUT, Mme Céline COLLET, M. Michel MARCHAND, Mme Yvette CARTON, M. Gérard MOERMAN, Mme Nicole DUMONT, M. Louis GUERRA, Mme Sophie PIOLE, M. Cédric CAGNARD, Mme CALVARIN POTTIER Anne, M. Bernard MICHALAK, Mme Marie-Laure DELATTRE, M. Bernard ROBIDA et M. Bruno DESANDERE.

**Absent excusé :** M. Michel THIEFAINE qui donne pouvoir à M. Bernard ROBIDA.

**Absente :** Mme Sarah TMIMI (démissionnaire).

**Date de la convocation :** 16 septembre 2020.

**Date d'affichage :** 24 septembre 2020.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19. Présents : 17. Votants : 18 (dont 1 pouvoir).

Monsieur Philippe PETIT a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET** : Création d'emplois.

Le Maire informe l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de départs en retraite d'agents et du recrutement pour leurs remplacements, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'Assemblée :

Les créations :

- d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.
- d'un emploi de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.